

- « desja envoyé le marquis de Oerghes et le conseiller Mutkerke, à Gand, pour avoir
« la relaxation des seigneurs prisonniers. Pour faciliter l'effectuation du dict point,
« avons tant fait que nostre cousin et lieutenant, le prince d'Oranges, se transportera
« en personne à Denremonde [Termonde], pour traiter plus avant de la délivrance des
« dicts prisonniers et modération des affaires avec ceux de Gand. — Et quant au
« renouvellement des magistrats, l'intention est de se conformer partout à la pacification. »
— L'archiduc déclare qu'il se conformera au contenu des dits articles, quant à la solde
des troupes, l'oubli des choses passées et l'assurance à en donner par lui et les quatre
membres du pays, à condition que le magistrat et les troupes fassent serment, tant à
lui qu'aux États-Généraux, de les soutenir contre tous ceux qui voudront faire la guerre
contre les dits États et les Pays-Bas. « Une fois cela fait, dit-il, les quatre membres vous
« fourniront promptement l'argent requis pour nous et nos soldats réduire à l'égal d'iceux
« qui tiennent garnison aux frontières d'Arthois. »

Copie du temps, sans signature ni superscription. Un coin de la partie supérieure de cette lettre manque.

1364.

1578. In t'jaer ons Heere duzent vyftien hondert achten tzeventich, V^e dezer maend Meye (5 Mai).

Liste des centeniers des différents quartiers de Gand, chargés d'établir les taxateurs et collecteurs des moyens consentis par la province, au sujet d'une loi somptuaire sur la soie, les draps d'or et d'argent.

Orig., écrit et signé Hembyse.
Avec l'instruction y relative. [Ancienne copie.]

1365.

1578. Antwerpen, int jaer Ons Heeren duysent vyf hondert achten tzeventich, den XXVI^e dach van Meye (26 Mai).

Lettres par lesquelles Philippe, comte de Flandre, roi d'Espagne, octroie au magistrat de Gand de lever un impôt sur les vins et les bières dans le rayon d'une lieue de la ville, à partir de l'endroit dit *Bevrytgracht* jusqu'à l'endroit où l'on ne perçoit pas actuellement des accises, et ce afin de pouvoir achever les fortifications.

Orig., signé : Pottelsberghe, dont le sceau à d. q. est tombé.

1366.

1578. Au mois de Mai.

Cinq pièces qui se rattachent à la négociation du N° 1363 ci-dessus, à savoir : 1. Lettre missive de Matthias, gouverneur des Pays-Bas, adressée au magistrat de Gand, pour lui

annoncer que le vicomte de Gand est chargé de se rendre près d'eux pour leur proposer, en son nom, différents points concernant le bien public. Datée « d'Anvers le penultiesme jour de may 1578. »

Orig., signé : Matthias, avec socau en forme de placard.

2. Lettre missive adressée au même magistrat par le prince d'Orange, pour lui annoncer l'arrivée du dit vicomte et du seigneur Noël du Carron, bourgmestre du Franc, afin de traiter « de certaines affaires importantes pour le pays ». « Daté d'Anvers, le XXIX^e de May 1578. » Dans le post-scriptum on lit : « Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir considérer que combien avecq peu d'argent en ceste conjoincture nous nous pouvons meetre avecq layde de Dieu hors de tous maulx et faire briefve guerre, quoi faillant aussi sommes en hazard de tomber en grands inconveniens et comme je suis assure que vous seriez bien marri que aultres que vous porteroient d'avantaige en ce qui concerne le bien du pays, je vous prie derechief de demonstrier a ceste fois le bon zele et entiere affection que vous y portez. — Daté « d'Anvers, le XXIX de May 1778. »

Copie faite par mon prédécesseur, l'archiviste Parmentier, sans indication d'origine.

3. Lettre missive des États-Généraux, adressée au même magistrat, pour lui rappeler l'utilité de concentrer leurs forces contre l'ennemi commun, et pour l'engager à contribuer à la réussite de leur entreprise, en leur fournissant quelques moyens pécuniaires. Daté « d'Anvers le 29 de May. »

Orig., signé Houfflin.

4. Instruction au sujet des propositions à faire à ceux de Gand, notamment : 1. Prompt envoi d'une somme de 120,000 fl., à laquelle cette ville a été cotisée par les quatre membres du pays. 2. Destination de cette somme. 3. Envoi des députés de Gand, avec ceux des trois autres membres, à Termonde, pour faciliter par ce moyen leur correspondance avec le prince d'Orange, le conseil d'État et les États-Généraux.

Original.

5. Réponse à ces propositions, dans laquelle les échevins des deux bancs, les deux doyens, nobles et notables de Gand, entrent dans de longs détails pour s'excuser de ne pouvoir contribuer dans le dit subside de 120,000 fl. — Daté *den lesten dagh van Meye XV^e LXXVIII.*

Minute écrite par le secrétaire Hembyze, formant 8 pages in-f^o.

1367.

1578. Anvers, lan de grace mil cinq cents septante huit, le XII^e jour de Septembre (12 Septembre).

Lettres par lesquelles Philippe, roi d'Espagne, octroie aux quatre membres de Flandre la continuation du double impôt établi sur les céréales et la perception d'un